

Élections européennes 2024 : **Manifeste d'ifaw**



ifaw

Des solutions concrètes pour relever des défis majeurs

En juin 2024, les citoyens de l'Union européenne (UE) se rendront aux urnes afin d'élire leurs représentants au Parlement européen pour les cinq prochaines années. Les députés du Parlement européen représentent les intérêts des citoyens de l'UE. Lors de cette prochaine législature, les citoyens européens seront particulièrement attentifs au travail des représentants politiques dans le domaine de la protection des animaux et de l'environnement.

L'exploitation illicite et non durable des espèces sauvages, la pollution sonore sous-marine, les prises accessoires dans les filets de pêche, ainsi que la déforestation, sont autant d'activités humaines néfastes qui contribuent à une importante perte de biodiversité. Au cours des cinq prochaines années, le Parlement européen devra s'attacher à lutter contre ces pratiques dévastatrices, notamment en révisant la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin », en mettant en œuvre la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et le plan d'action révisé de l'Union européenne contre le trafic d'espèces sauvages. Il devra aussi imposer un puissant leadership de l'Union européenne dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement. En effet, la conservation de la nature et la protection des espèces sauvages constituent d'importants outils pour restaurer la biodiversité et lutter contre le changement climatique.

Afin de contribuer à l'avènement d'une situation meilleure pour les animaux, les hommes et la planète, IFAW, le Fonds international pour la protection des animaux, demande à l'UE de mettre en œuvre les mesures suivantes à partir de 2024.



Un volontaire de l'association LAV, soutenue par IFAW, sauve l'un des cinq chiens coincés depuis plusieurs jours au deuxième étage d'une maison inondée à Solarolo, en Émilie-Romagne (Italie).

Trafic d'espèces sauvages

L'Union européenne est le troisième marché mondial ainsi qu'une importante plateforme de transit du commerce illicite d'espèces sauvages. Or, au-delà de constituer l'une des plus graves menaces qui pèsent sur la conservation des espèces, le trafic d'espèces sauvages nuit à la stabilité des écosystèmes et porte atteinte à la sécurité régionale et mondiale. L'essor du commerce en ligne d'animaux menacés d'extinction, dans toute l'Europe, représente aujourd'hui un défi majeur en matière de conservation des espèces et de bien-être animal.

IFAW demande à l'UE de mettre en œuvre les mesures suivantes :

► **Mettre rapidement et efficacement en œuvre le plan d'action révisé de l'Union européenne contre le trafic d'espèces sauvages, adopté en 2022.**

La révision de ce [plan d'action](#) marque une étape importante qui orientera la lutte contre le trafic d'espèces sauvages au cours des cinq prochaines années (jusqu'en 2027). Si elles sont pleinement mises en œuvre par l'ensemble des acteurs concernés, les mesures contenues dans ce plan pourraient avoir un impact significatif au sein et au-delà de l'UE. Il est essentiel que des fonds suffisants soient alloués à la mise en œuvre de ce plan d'action, aussi bien à l'échelle de l'UE qu'au sein des États membres. Les principales mesures prévues sont des activités ciblées de réduction de la demande (fondées sur les sciences sociales et axées sur le changement de comportement des consommateurs), la mise en œuvre des restrictions de l'UE sur le commerce de l'ivoire, l'acquisition d'équipements et de

compétences spécifiques par les services de police et les autorités judiciaires, ainsi que l'amélioration des soins apportés aux animaux sauvages saisis ou confisqués vivants. Cette dernière ne peut se réaliser sans un soutien financier axé sur le renforcement des capacités et la mise en place d'installations pour accueillir ces animaux.

► **Adopter des lois qui criminalisent toutes les formes de commerce d'espèces sauvages capturées illégalement.**

De nombreuses espèces menacées sont commercialisées au sein de l'UE au mépris des lois nationales de conservation et des lois de protection de la vie sauvage en vigueur dans les pays dont elles sont issues, puisque ces espèces ne sont pas protégées dans le droit européen ou international. Profitant de ce vide juridique, les trafiquants d'espèces sauvages peuvent facilement faire entrer ces animaux illégalement en Europe. IFAW demande à l'UE d'adopter une législation qui interdise l'importation, le transbordement, l'achat et la vente d'animaux sauvages capturés illégalement dans leur pays d'origine.

► **Instaurer des restrictions sur le commerce légal d'animaux de compagnie exotiques.**

Le marché des animaux de compagnie exotiques et l'éventail des espèces concernées sont aujourd'hui de plus en plus vastes, aussi bien au sein de l'UE qu'à l'échelle internationale. Il est urgent d'instaurer des réglementations plus strictes pour encadrer le commerce légal d'animaux de compagnie exotiques au sein de l'UE, en adoptant une démarche

de précaution qui permette de préserver la biodiversité, la santé et la sécurité publiques, ainsi que la santé et le bien-être des animaux. IFAW appelle l'UE à réglementer le commerce d'animaux de compagnie exotiques en adoptant une législation appropriée, par exemple sous la forme d'une liste positive des espèces autorisées au sein de l'UE.

► **Adopter des mesures renforcées de lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages et allouer des ressources suffisantes pour détecter et poursuivre en justice les cybercriminels impliqués dans le trafic d'espèces sauvages.**

Depuis l'essor d'Internet, les trafiquants d'espèces sauvages ont développé leurs activités en ligne afin d'accéder à un vaste marché virtuel. La criminalité liée aux espèces sauvages a ainsi été facilitée. Le démantèlement de cette forme de cybercriminalité nécessite l'acquisition d'équipements et de compétences spécifiques par les autorités policières et judiciaires, une réglementation stricte du secteur privé (notamment les plateformes en ligne), ainsi que le soutien d'organisations de la société civile et d'institutions universitaires afin de détecter les activités de commerce illicite en ligne. Des efforts de renforcement des capacités ainsi qu'un soutien financier et politique doivent donc être consentis afin de lutter efficacement contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages.

► **Améliorer l'accès aux soins des animaux saisis ou confisqués vivants.**

Des mesures doivent être prises de toute urgence afin d'améliorer le sort des innombrables animaux saisis dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages. La mise en œuvre du plan d'action révisé contre le

trafic d'espèces sauvages offre aux États membres l'occasion d'appliquer des lignes directrices internationalement reconnues (de la CITES et de l'UICN, notamment) sur la gestion des espèces sauvages confisquées, de soutenir et d'étendre des réseaux de centres de secours fiables et spécialisés, ainsi que d'intensifier les efforts de réhabilitation et de réintroduction des animaux victimes de trafic. Le signalement systématique et transparent de toutes les saisies d'animaux vivants à la CITES, à Europol et aux pays d'origine devrait être renforcé, afin d'orienter les initiatives de répression ainsi que les politiques de conservation des espèces sauvages. En outre, le financement du renforcement des capacités et de la formation des forces de police ainsi que le financement d'installations d'accueil d'animaux devraient être intégrés dans les budgets consacrés au trafic d'espèces sauvages, afin de réduire les risques de zoonoses, de garantir la sécurité des agents des forces de l'ordre, de maximiser les chances de succès des poursuites judiciaires engagées contre les criminels, ainsi que d'assurer le bien-être des animaux.



Photo: Julia Cumes / © IFAW

IFAW a financé le sauvetage de quatre lionceaux et d'un léopard noir issus d'élevages privés en Ukraine et destinés au commerce d'animaux exotiques.

Conservation marine

Dans les eaux européennes, les principales voies de navigation traversent les habitats de populations de cétacés et d'autres espèces marines protégées, et chevauchent des zones essentielles pour l'alimentation, la mise bas, l'allaitement maternel ou la migration de ces espèces. Celles-ci sont donc exposées à un risque élevé de collisions avec des navires, ce qui peut leur provoquer de terribles blessures, souvent mortelles.

Le bruit sous-marin provenant de la navigation commerciale a de nombreuses conséquences néfastes sur la vie marine, puisque les mammifères marins ont besoin du son pour survivre : il leur est indispensable pour trouver leur nourriture, éviter les prédateurs, communiquer entre eux et se déplacer dans l'océan. La pollution sonore sous-marine perturbe leur comportement, leur cause du stress, des blessures et les pousse à abandonner des habitats importants.

En outre, dues aux activités de pêche, de nombreuses espèces, telles que le dauphin commun, le marsouin commun de la Baltique, les requins, les tortues et les oiseaux marins, sont menacées par les prises accessoires dans les filets, qui constituent l'un des principaux facteurs de déclin et d'extinction de leurs populations.

IFAW demande à l'UE de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- **Adopter des mesures obligatoires de réduction de la vitesse des navires et de contournement des habitats essentiels, afin de prévenir les effets néfastes de la pollution sonore sous-marine et des**

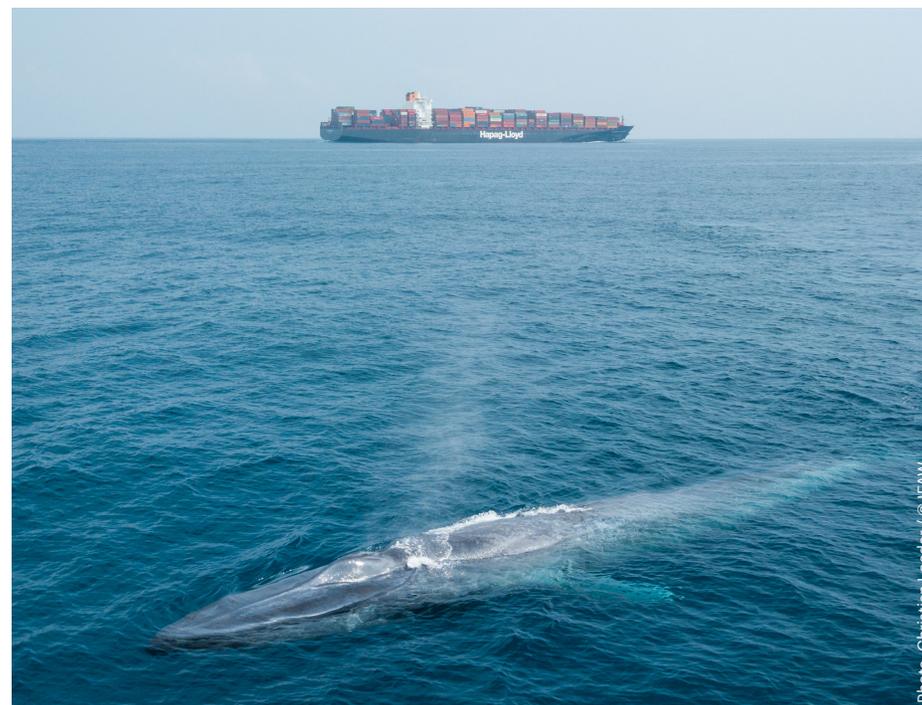
collisions des grands mammifères marins avec les navires.

Les eaux européennes sont traversées par un nombre croissant de navires, dont les vitesses sont en forte augmentation. Cette double tendance contribue au réchauffement de la planète (du fait de l'augmentation des émissions), à l'intensification de la pollution sonore sous-marine, ainsi qu'à la hausse du nombre de collisions des grands mammifères marins avec des navires. Il est urgent de s'attaquer à ces menaces qui pèsent sur la conservation des espèces marines. Des solutions existent déjà pour réduire le bruit sous-marin et les risques de collision : parmi elles, la réduction de la vitesse des navires et la modification des itinéraires de navigation, qui ont toutes deux apporté la preuve de leur efficacité. Pour obtenir de plus amples informations sur la pollution sonore sous-marine due au transport maritime et sur les solutions possibles pour la réduire, nous vous invitons à consulter le site web de notre campagne « Vitesses Bleues pour la navigation maritime » : <https://bluespeeds.org>



- **Assurer la pleine mise en œuvre de la législation existante, notamment la directive « Habitats », la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » et le règlement relatif aux mesures techniques, à travers l'adoption rapide par les États membres de mesures efficaces pour réduire les prises accessoires au minimum et les éliminer à terme.**

Les prises accessoires d'espèces marines menacées, en danger d'extinction ou protégées constituent une priorité



Baleine bleue nageant à proximité d'un porte-conteneurs.

Photo: Christian Loader / © IFAW

urgente en matière de conservation. Ainsi, plusieurs populations de cétacés sont aujourd'hui menacées d'extinction dans les eaux de l'UE en raison de la pêche non durable. Cela a également des répercussions plus vastes sur l'environnement marin ainsi que sur la productivité et les services des écosystèmes. La législation européenne actuelle n'a pas permis de diminuer ces pressions exercées sur les espèces marines protégées, en raison d'une mise en œuvre insuffisante par les États membres. Des mesures d'atténuation efficaces, telles que des interdictions de pêche portant sur des périodes ou des zones spécifiques, doivent donc être adoptées de toute urgence afin de lutter efficacement contre les prises accessoires, qui doivent être réduites au minimum et éliminées à terme.

- **Accorder une importance prioritaire à la mise en œuvre de la réglementation internationale sur le commerce des ailerons et de la viande de requin.**

Le commerce international de produits dérivés du requin (ailerons, viande) continue de menacer la survie de nombreuses espèces de requins. Lors de la dernière réunion de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), l'Union européenne a joué un rôle moteur afin de veiller à ce que le commerce de la quasi-totalité des espèces de requins soit désormais encadré par une réglementation internationale. L'UE doit maintenant s'assurer que ces mesures sont effectivement mises en œuvre et appliquées au sein de l'UE mais aussi à travers le monde, grâce au soutien apporté aux pays en développement.

Préparation et secours d'urgence lors de catastrophes

L'Europe a connu, ces dernières années, une augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles et des situations d'urgence, telles que les feux de forêt ou les inondations de grande ampleur. Ces événements endommagent les infrastructures, entraînent des pertes économiques considérables, et font de nombreuses victimes. En outre, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué une catastrophe humanitaire qui a entraîné l'afflux de millions de réfugiés et qui a déclenché la plus vaste activation, à ce jour, du mécanisme européen de protection civile, lequel vise à améliorer la prévention, la préparation et la gestion des catastrophes.

Malheureusement, l'actuel cadre européen de gestion des catastrophes ne comporte aucun volet axé sur la protection et le sauvetage des animaux ainsi que sur le rôle des services vétérinaires. L'absence d'intégration de la protection des animaux dans les mesures de gestion des catastrophes au sein de l'UE retarde la croissance économique, va à l'encontre du concept « Une seule santé » (One Health) et allonge le délai de rétablissement des communautés vulnérables.

IFAW demande à l'UE et aux États membres de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- **Intégrer la protection des animaux dans les dispositifs actuels de planification et de gestion des catastrophes.**
Afin d'améliorer la préparation aux

catastrophes et la gestion de celles-ci, une collaboration est nécessaire entre organisations de protection civile, organisations humanitaires, organisations vétérinaires et organisations de protection des animaux, qui ont un rôle à jouer en matière de renforcement des capacités et d'organisation de formations et d'exercices de simulation. La mise en œuvre du deuxième objectif de l'Union européenne en matière de résilience aux catastrophes, qui porte sur la préparation, devrait inclure un volet de sensibilisation aux risques de catastrophe ainsi que des mesures d'évacuation des animaux et de soins à leur apporter dans les situations d'urgence.

- **Mettre à disposition les ressources nécessaires afin d'intégrer la protection des animaux dans la gestion des urgences humanitaires.**

En garantissant des ressources appropriées, y compris des financements permettant d'inclure la protection des animaux dans les mesures de renforcement des capacités, de préparation et de gestion des crises, les États membres et les bénéficiaires d'aide humanitaire en dehors de l'UE peuvent amplifier leurs capacités de secours dans le cadre du cycle de gestion des catastrophes.

- **Créer un cadre législatif européen qui inclut toutes les catégories d'animaux dans la gestion des catastrophes.**
L'UE et ses États membres devraient intégrer les animaux dans leurs



Le vétérinaire Andrew Kushnir intervenant auprès de chiens appartenant à Tatiana, une réfugiée ukrainienne - Certains chiens sont dans de nouvelles caisses de transport fournies par IFAW.

instruments, leurs politiques et leurs outils afin d'améliorer la préparation aux risques de catastrophes et leur gestion et afin d'en réduire l'impact sur les personnes et leurs biens. La Commission européenne devrait fournir aux États membres des orientations sur les dispositions à prendre

en matière de prise en charge des animaux et des personnes qui en dépendent, afin de préserver les moyens de subsistance et le bien-être des citoyens pendant et après des événements extrêmes.

Politiques internationales

L'UE est le premier pourvoyeur d'aide à travers le monde, ainsi qu'un acteur de premier plan qui exerce une profonde influence sur les politiques mondiales. En cumulant les votes de 27 nations, l'UE peut représenter une puissante force motrice dans le cadre de nombreuses conventions internationales sur l'environnement.

IFAW demande à l'UE et aux États membres de mettre en œuvre les mesures suivantes :

► **Faire preuve de leadership en matière de conservation des espèces sauvages, en renforçant et en respectant les engagements de l'UE au titre des accords multilatéraux sur l'environnement.**

Des mesures urgentes doivent être prises afin d'enrayer la menace d'extinction qui pèse sur de nombreuses espèces sauvages. L'UE doit plus que jamais jouer un rôle moteur dans les accords multilatéraux sur l'environnement, tels que la CITES, la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices, la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Commission baleinière internationale (CBI), ainsi que d'autres accords et cadres intergouvernementaux. L'UE doit promouvoir des initiatives de conservation préventives et ambitieuses qui s'attaquent aux principaux facteurs de déclin des espèces, tels que la surexploitation et la perte d'habitat. Ce travail est essentiel afin de concrétiser le pacte vert pour l'Europe (European Green Deal) et de tenir les engagements mondiaux en matière de climat, de biodiversité et de résilience aux catastrophes. Il s'agit notamment de l'Accord de Paris, des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai des Nations unies

pour la réduction des risques de catastrophe, ainsi que du Cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020.

► **Veiller à ce que le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE inclue un objectif ambitieux de dépenses liées au climat et à l'environnement.**

La dimension externe du pacte vert pour l'Europe constitue un levier important pour aligner les politiques de l'UE en matière de développement international, de climat et de biodiversité. Il est essentiel que le prochain instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale alloue des financements suffisants aux actions actuelles et futures mises en œuvre à travers le monde en faveur de la biodiversité, de l'environnement et du climat.

► **Assurer la mise en œuvre d'une solide gouvernance des océans.**

Le texte récemment convenu du nouveau traité des Nations unies sur la haute mer prévoit la création d'aires marines protégées en haute mer, c'est-à-dire dans les parties de l'océan situées par-delà les eaux territoriales, soit la moitié de la surface du globe. Plus vaste habitat de la planète, la haute mer abrite des millions d'espèces et constitue notre meilleur allié pour lutter contre le changement climatique. Le nouveau traité vise à protéger 30 % des océans d'ici à 2030, un objectif convenu au titre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, les gouvernements doivent à présent adopter, ratifier et mettre en œuvre ce nouveau traité sans délai. L'UE et ses États membres doivent le ratifier avant la troisième Conférence des Nations unies sur les

océans, qui se tiendra en 2025, et présenter des propositions ambitieuses d'aires marines protégées en haute mer

lors de la première réunion du Traité sur la haute mer.

Changement climatique

La conservation et la protection des espèces, la restauration des espaces naturels, ainsi que la gestion efficace des habitats des espèces sauvages et des écosystèmes critiques comptent parmi les solutions les plus efficaces et les plus économiques pour atténuer le changement climatique. Ces solutions naturelles doivent, bien entendu, être complétées par une réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre et par l'élimination progressive des combustibles fossiles. En parallèle de ces efforts, la lutte contre la perte de biodiversité et l'accélération de la mise en œuvre de solutions naturelles doivent constituer la priorité absolue des efforts mondiaux pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. IFAW demande à l'UE de mettre en œuvre les mesures suivantes :

► **Soutenir la restauration écologique ainsi que l'emploi de solutions naturelles comme moyens d'atténuer le changement climatique.**

De plus en plus de preuves scientifiques attestent aujourd'hui que la protection et la restauration des populations d'animaux sauvages peuvent constituer des solutions naturelles pour lutter contre le changement climatique. De nombreuses espèces jouent en effet un rôle important pour accroître la capacité des habitats et des écosystèmes à absorber davantage de carbone. La valeur des animaux sauvages en tant qu'agents de renforcement du captage et du stockage

du carbone devrait donc être prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de l'UE axées sur la conservation de la biodiversité et sur la lutte contre le changement climatique.

► **S'engager à rapidement remplacer les combustibles fossiles par d'autres sources d'énergie, au sein de l'UE et dans le cadre de l'aide et du commerce international.**

Si les espèces sauvages et la biodiversité peuvent jouer un rôle essentiel en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, le réchauffement climatique ne présente pas moins un risque de plus en plus pressant pour ces espèces et pour la biodiversité. Or, la menace existentielle que fait peser le réchauffement climatique sur les populations humaines et sur les espèces sauvages ne peut être combattue qu'en réduisant rapidement nos émissions de gaz à effet de serre et en abandonnant progressivement les combustibles fossiles. L'UE doit donc continuer de renforcer l'ambition et la mise en œuvre de ses contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris, et doit s'engager en faveur d'une élimination rapide des combustibles fossiles au sein de l'UE elle-même ainsi que dans le monde entier, à travers ses versements d'aide et ses échanges commerciaux à l'international.



À propos d'IFAW - IFAW est une organisation à but non lucratif qui œuvre en faveur de la protection et de la conservation des animaux. Ses actions consistent à sauver, à soigner et à relâcher des animaux, tout en restaurant et en protégeant leurs habitats naturels. Pour faire face aux enjeux actuels, nous travaillons en partenariat avec des communautés locales, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des entreprises. Ensemble, nous testons de nouvelles méthodes innovantes afin de permettre une meilleure cohabitation entre la faune sauvage et les hommes.

Bureau UE
Boulevard Charlemagne 1, Bte. 72
B-1041, Brussels
Belgique

+32 (0)2 230 97 17
info-eu@ifaw.org

www.ifaw.org
[@ifawEU](https://twitter.com/ifawEU)

Numéro d'identifiant au Registre
de transparence de l'UE :
22644632329-52

Pour obtenir davantage
d'informations, veuillez contacter :

Ilaria Di Silvestre
Responsable politique
et campagnes UE
idisilvestre@ifaw.org

Photo de couverture : Tyson Mayr /
© IFAW Des éléphants boivent à un
point d'eau dans le parc national de
Hwange, au Zimbabwe

Photo de quatrième de couverture :
© Tom Burns. Un requin bleu
nageant dans l'océan.



▶ **Découvrez comment
sur ifaw.org**